



Voir aussi :

- [Le portage de repas](#) [4]
- [Le forfait Améthyste](#) [5]
- [Le Fiacre : le service de transport](#) [6]
- [Les prestations à domicile](#) [7]
- [Plus d'infos sur l'APA](#) [2]

Contact :

> Service Seniors

34, rue Alexandre Prachay
Tél. : 01 34 35 30 73 ou 30 70.

[1]

Vous avez plus de 60 ans et vous souhaitez bénéficier d'une aide à domicile pour effectuer des gestes de la vie quotidienne ou pour assurer un suivi de votre état de santé ? Retrouvez dans cet article la liste des prestataires susceptibles de vous intéresser ainsi que l'ensemble des aides financières dont vous pouvez bénéficier.

Bénéficiaire d'une aide financière

Si vous souhaitez faire appel à un organisme spécialisé dans l'aide à domicile, différentes allocations peuvent vous être attribuées selon des critères de ressource et de dépendance :

Aides financières	Critères d'accessibilité	Organismes
APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) [2]	<ul style="list-style-type: none"> • Etre âgé de 60 ans ou plus • Etre en situation de perte d'autonomie, nécessitant une aide pour les actes essentiels de la vie • Résider de façon stable et régulière en France (Si vous êtes de nationalité étrangère, être en situation régulière en matière de séjour en France.) 	<p>Organisme auprès duquel il faut effectuer la demande : Conseil Général</p> <p>Adresse : 2, avenue du Parc 95032 Cergy Pontoise Cedex</p> <p>Contact : Tél. : 01 34 25 35 73.</p>

CNAV (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse) [3]	<ul style="list-style-type: none"> • Aide à domicile, à des travaux d'amélioration de l'habitat, à des prestations d'hébergement temporaire • Aide suite après une hospitalisation • Le retraité participe aux frais à hauteur de 10 à 73% du total, en fonction de ses revenus 	<p>Organisme auprès duquel il faut effectuer la demande : CNAV</p> <p>Adresse : 95017 Cergy Pontoise Cedex</p> <p>Contact : Tél. : 39 60.</p>
--	--	--

L'ensemble des dossiers peuvent directement être retirés en mairie auprès du Service Seniors.

Selon votre situation, plusieurs autres organismes peuvent vous aider financièrement (CPAM, MSA, Caisses Retraites, Assurances, Mutuelles...). Contactez directement l'un d'entre eux pour obtenir plus de renseignements.

Source URL: <https://www.ville-pontoise.fr/article/aides-financieres>

Liens

[1] <https://www.ville-pontoise.fr/sites/pontoise/files/image/aide.jpg>

[2] <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10009>

[3] <https://www.lassuranceretraite.fr/media/403.html>

[4] <https://www.ville-pontoise.fr/article/portage-repas>

[5] <https://www.ville-pontoise.fr/article/forfait-amethyste>

[6] <https://www.ville-pontoise.fr/article/fiacre-service-transport>

[7] <https://www.ville-pontoise.fr/article/prestations-a-domicile>

[Haut](#)